

L'INSTITUT MÉMOIRES DE L'ÉDITION CONTEMPORAINE

LA POLITIQUE DE CONSTITUTION DES FONDS

La jeunesse d'une institution – l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) n'a que sept années d'existence réelle, tout juste l'âge de raison donc – présente au moins un inconvénient : celui de n'avoir pas encore la distance suffisante pour évaluer sa politique dans toutes ses dimensions et tous ses effets.

Mais cette précocité a aussi un avantage : celui de permettre d'énoncer cette politique avec toute l'ambition et l'affirmation de ses choix fondateurs, avant que ceux-ci ne risquent d'être, par la durée, les habitudes ou d'inéluctables évolutions structurelles ou conjoncturelles, progressivement perdus de vue, oubliés, voire refoulés au profit exclusif d'objectifs intermédiaires ou subséquents de fonctionnement ou de survie.

Le catalogue des fonds d'archives réunis par l'IMEC – près de 150 ont été ouverts pendant ces sept années (voir encadré page suivante) – constitue le résultat le plus tangible, et le plus remarqué, de la politique mise en œuvre par l'institut depuis sa fondation. Je voudrais ici tenter d'indiquer quelques-unes des raisons¹ qui expliquent ce développement. Il faut bien reconnaître qu'il était au départ imprévisible, et imprévu. Il a donc entraîné une série d'adaptations et d'inflexions, encore en cours, pour que cette politique, forte de ses « succès », ne se perde pas dans ses effets, ni qu'elle ne

contente de répondre à des manques, mais pour qu'elle soit portée par une exigence beaucoup plus stimulante que celle de s'inscrire au creux des institutions comparables déjà existantes ou de les prendre à revers.

Une institution de recherche à part entière

On ne peut comprendre la politique de constitution des fonds et collections de l'IMEC sans rappeler d'emblée que celui-ci n'est pas né d'une préoccupation patrimoniale ou archivistique, mais, en premier lieu, d'une volonté de savoir dans un domaine en plein essor : celui de l'histoire du livre, de l'édition et des revues au XX^e siècle. Cette volonté résultait du croisement, en grande partie fortuit, en 1988, de deux initiatives prises séparément. D'un côté, il y eut celle de la Bibliothèque de littérature française contemporaine (BLFC), hébergée à l'université de Paris VII-Jussieu, qui réunissait depuis 1977 deux fonds documentaires

OLIVIER CORPET

Institut Mémoires
de l'édition contemporaine

30

1. Cet article reprend en partie et développe des arguments présentés dans ma communication « Le cas des archives littéraires et la politique d'acquisition de l'IMEC » publiée dans *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, actes du colloque national organisé à Rennes les 30 novembre et 1^{er} décembre 1996 par l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne, Rennes, Éd. Apogée, 1996, p. 139-143.

d'études aussi exhaustifs que possible sur les écrivains Céline et Genet et plusieurs bibliothèques d'éditeurs de l'entre-deux-guerres, comme La Sirène ou Au Sans Pareil, qui donnèrent lieu à l'édition de deux monographies par Pascal Fouché également auteur d'une histoire remarquable de *L'édition française sous l'Occupation*². De l'autre côté, il y eut l'initiative d'un Groupe de

**CETTE VOLONTÉ DE
RECHERCHE A SERVI
DE RÉFÉRENCE
ET D'EXIGENCE
DANS TOUTE
L'ORGANISATION ET
LA PROGRAMMATION
DES ACTIVITÉS
DE L'INSTITUT**

recherches et d'études sur les revues scientifiques et culturelles, créé en 1985 à la Maison des sciences de l'homme à Paris. Celui-ci, rencontrant d'autres initiatives et répondant à une demande d'expertise de la Direction du livre et de la lecture, devint en 1986 la base d'une organisation d'action culturelle – l'association Ent'revues – et d'une

publication périodique, *La Revue des revues*, entièrement consacrée à la « défense et illustration » de ce genre méconnu et sous-estimé.

**Une problématique
de connaissance
et de recherche**

Si je rappelle brièvement ces faits, sans prétendre décrire ici en détail la genèse de l'IMEC, c'est pour bien montrer combien, dès l'origine, cette création s'est inscrite dans une problématique de connaissance et de

recherche, autour d'un projet intellectuel. Ce dernier tirait sa cohérence et sa force de son objet premier – l'édition contemporaine –, en même temps que de son ambition – créer les conditions d'un véritable travail de recherche sur cet objet encore à peine défriché, faute précisément pour les chercheurs d'avoir accès à des archives importantes et jusqu'alors indisponibles. La rencontre de cette initiative avec plusieurs attentes et soutiens tant des milieux professionnels de l'édition et de la recherche que des pouvoirs publics, a fait le reste, c'est-à-dire a permis l'enclenchement d'une dynamique scientifique et, par voie de conséquence, patrimoniale.

On voit donc bien comment, instaurée au cœur même du projet initial de l'IMEC, cette volonté de recherche a servi de référence et d'exigence dans toute l'organisation et la programmation des activités de l'institut – y compris et d'abord dans la constitution des collections qui forment la matière première du travail d'exploitation scientifique entrepris en vue d'écrire (et de permettre d'écrire) de nouvelles pages

Henri Berr à l'âge de 91 ans à son bureau de la rue Villebois-Mareuil
© Archives Henri Berr, Centre international de synthèse / IMEC

Les fonds d'archives de l'IMEC

Sur douze kilomètres linéaires environ, répartis entre son siège, au 25, rue de Lille, à Paris et sa réserve complémentaire en banlieue, l'IMEC rassemble aujourd'hui plus de 150 fonds d'études et d'archives. Consacrés aux différents acteurs de la vie éditoriale, ils comprennent aussi bien des archives d'éditeurs (Aubier-Montaigne, Dunod, Gautier-Villars, Hachette, Larousse, La Table Ronde...), de revues (*Esprit*, *Les Nouvelles littéraires*, *La Revue des deux mondes*...), de libraires

(Adrienne Monnier, Martin Flinker...), de graphistes (Fauchaux), de presse (NMPP), que d'écrivains (Camus, Céline, Genet, Duras, Nizan, Paulhan, Tardieu...), de philosophes (Althusser, Châtelet, Guattari, Wahl...), d'hommes de théâtre (Blin, Chéreau, Vitez...) ou d'artistes (le peintre Jean Hélion, le dessinateur Maurice Henry, le chorégraphe Bagouet). L'IMEC accueille enfin la bibliothèque technique du Cercle de la librairie, et un fonds d'études sur les revues.

2. Pascal Fouché, *L'édition française sous l'Occupation : 1940-1944*, Paris, Bibliothèque de littérature française contemporaine, 1987.

au sein de ce que j'ai proposé d'appeler la « fabrique éditoriale », l'édition des œuvres complètes ou la question du « domaine privé de l'œuvre » à propos de l'édition des journaux intimes, des correspondances et plus généralement des écrits posthumes, ou encore l'histoire des éditeurs ou des revues. C'est ainsi que la reconstitution du fonds d'archives Hachette, mise en œuvre à la suite du déménagement de cette entreprise de son fameux immeuble du boulevard Saint-Germain³, s'est accompagnée de la mise en place d'un vaste programme de recherches (déjà près d'une quinzaine de mémoires de maîtrise et thèses) qui s'étalera sur plusieurs années. Il permettra non seulement de mieux appréhender l'histoire de cette maison d'édition (dont on ne

fois des chercheurs et des détenteurs des archives, ces derniers étant beaucoup plus soucieux qu'on ne le croit (et qu'on ne le dit) de voir leur patrimoine préservé, mais également fécondé par ces recherches pour qu'il demeure (ou redevienne) vivant.

**INSTITUTION DE
DROIT PRIVÉ,
L'IMEC REPOSE
SUR
LE PRINCIPE
DU DÉPÔT GRATUIT
D'ARCHIVES**

Bien évidemment, il faut préciser que cette problématique de recherche ne pouvait pas suffire à elle seule à provoquer la réunion de ce patrimoine. Il aura fallu pour cela d'autres facteurs, dont le principal tient sans aucun doute au régime très particulier qui fonde et organise la constitution des fonds et collections.

**Un contrat de partenariat
et une relation de confiance**

Institution de droit privé, l'IMEC repose sur le principe du dépôt gratuit d'archives. L'institut n'acquiert pas de fonds au sens marchand et juridique du terme. Ses seules acquisitions propres sont destinées essentiellement à compléter des ensembles déjà constitués et, dans la plupart des cas, à enrichir la bibliothèque de référence proposée aux chercheurs.

État original d'un manuscrit de Marguerite Duras
© Archives M. Duras / IMEC

de l'histoire du livre, de l'édition et des œuvres au XX^e siècle.

Institution de recherche à part entière, bénéficiant depuis sa création du soutien du CNRS et de la Maison des sciences de l'homme, et entretenant avec les milieux scientifiques concernés des relations constantes de proximité et d'échanges, l'IMEC s'est doté de tous les dispositifs d'édition, de colloques et séminaires, de partenariat et de réseaux lui permettant à la fois de manifester et de matérialiser son exigence de recherche, et de penser les catégories et les instruments de cette recherche.

C'est dans cette perspective qu'a été engagée, ces dernières années, toute une série de réflexions théoriques et méthodologiques sur des questions directement liées au traitement et à l'analyse des archives. Citons par exemple, les rapports auteur-éditeur,

connait que ce que Jean Mistler en a rapporté dans un ouvrage utile certes, mais désormais notoirement insuffisant⁴), mais aussi d'affiner l'inventaire de ces archives, qui représentent plus d'un kilomètre linéaire de documents pour la plupart inédits, et par là-même de rendre possible de nouvelles investigations.

Si donc l'exigence de connaissance a permis de structurer le projet de l'IMEC et de lui imprimer une dynamique, celle-ci répond à l'idée que le patrimoine archivistique ainsi rassemblé ne prend tout son sens et ne pourra échapper à un processus de fétichisation, c'est-à-dire, en fait, à sa dénaturation, ou, dit autrement, à sa « taxidermisation », que s'il est inséré dans des programmes d'exploitation et de valorisation de toutes sortes : éditions, travaux critiques, expositions, qui répondent aux attentes à la

3. Cf. « Les archives Hachette à l'IMEC », *Livres Hebdo*, n° 116, 13-5-1994.

4. Jean MISTLER, *La librairie Hachette*, Paris, Hachette, 1964.

Le partenariat

N'étant pas encore habilité en tant qu'association loi 1901 (même si une demande de reconnaissance d'utilité publique est en cours) à recevoir des dons et des legs, l'IMEC a donc choisi dès le départ de mettre en œuvre une politique de constitution d'une collection de fonds d'archives privés sur la base de contrats de dépôt qui organisent un partenariat entre les déposants (entreprises ou particuliers) et l'institut.

Ce partenariat est fondé sur un échange suivant lequel le déposant décide de confier son patrimoine à l'IMEC pour une longue durée – en moyenne dix ans reconductibles – et accepte qu'il soit ouvert à la consultation et à la recherche suivant des modalités décidées d'un commun accord. Pour sa part, l'IMEC s'engage sur toute une série de prestations de conservation, d'inventaire, d'expertise et d'assurance du fonds. Il assure aussi le contrôle et le suivi de cette exploitation scientifique, en veillant tout particulièrement au respect des prérogatives des détenteurs du droit moral.

Reste que le statut juridique du dépôt préserve toujours la possibilité pour le déposant de retirer son fonds à tout moment, s'il estime que le contrat n'est pas respecté, ou s'il souhaite opérer d'autres choix. De la même façon, l'IMEC peut renoncer à conserver et exploiter un fonds si les conditions d'un travail scientifique ne lui paraissent pas, ou mal, préservées, notamment dans le cas où l'indépendance intellectuelle des chercheurs et de l'institut ne serait pas garantie.

La relation de confiance

Outre ces aspects contractuels tout à fait essentiels, la constitution de cette collection de fonds d'archives repose sur deux données : la confiance indispensable entre le déposant et le dépositaire, et le pari par l'IMEC que seule une politique systématique et audacieuse de valorisation culturelle et scientifique des fonds peut lui permettre de stabiliser durablement ces dépôts et de les inscrire dans une mission d'intérêt public dont il devient

alors l'opérateur, sans qu'il y ait pour autant et nécessairement de transfert de propriété du patrimoine concerné. Ce régime juridique du dépôt, par le rapport de confiance et de dialogue permanent qu'il instaure, peut avoir des effets scientifiques importants, le chercheur pouvant lui-même bénéficier, dans son travail, de cette coopération contractuelle de l'institut avec le déposant, et ce dernier trouvant dans l'IMEC une médiation avec le monde de la recherche. En ce sens, l'IMEC fonctionne comme espace de dialogues et d'échanges entre des acteurs – déposants, chercheurs, ayants droit... –, dont les intérêts et les attentes, on le sait, ne coïncident pas toujours spontanément.

Le projet intellectuel de l'IMEC

Si ce régime général du dépôt peut présenter pour l'IMEC d'évidents risques de précarité, le déposant étant toujours juridiquement en position dominante par rapport au dépositaire, ce dispositif a permis de développer une politique de collection aussi cohérente que possible avec le projet intellectuel initial de l'institut. Libre de rechercher et de choisir les fonds d'archives susceptibles de s'inscrire dans les problématiques scientifiques qu'il a lui-même déterminées et non obligé

d'accepter toutes les propositions qui lui sont faites, l'IMEC est également libre d'organiser cette collection de fonds d'archives de manière à ce que tous les fonds, croisés entre eux, les fonds d'éditeurs et les fonds d'auteurs se faisant souvent écho ou renvoyant de l'un à l'autre (par des échanges de correspondances, des projets communs de revues, de polémiques, etc., entre auteurs, éditeurs, critiques...) permettent de reconstruire les réseaux, structures et mouvements de la vie de l'édition au XX^e siècle.

Dans le même temps, ces fonds donnent à voir chez de grands créateurs (écrivains, philosophes, metteurs en scène, peintres, etc.) les processus de production de leurs œuvres, ainsi que la place qu'occupe et le rôle que joue l'écrit dans la genèse de celles-ci. Le projet intellectuel de l'IMEC, loin de se limiter au champ *stricto sensu* de l'histoire du livre ou de l'édition, s'est donc très vite et très spontanément porté au-delà des frontières de cette discipline pour aborder la question plus vaste et transversale du régime général d'inscription des textes, de production et de réception des œuvres à l'époque contemporaine, dans le domaine littéraire mais aussi philosophique, artistique, scientifique – ce dont témoigne et ce que permet la diversité des fonds réunis. En ce sens, il est patent que

Adrienne Monnier dans sa librairie « La maison des amis des livres »
© Archives A. Monnier / IMEC

Jean Paulhan dans son bureau en 1967
© Archives J. Paulhan / IMEC (D.R.)

l'histoire (culturelle, littéraire) n'est pas la seule discipline et approche de référence, mais que le matériau archivistique réuni par l'IMEC suppose, et d'une certaine façon exige, que bien d'autres disciplines (sociologie des textes, sémiologie, critique littéraire, etc.) soient convoquées, si on peut dire, au chevet d'archives elles-mêmes extrêmement diversifiées.

Ce rapport intellectuel et ce lien structurel entre politique patrimoniale et politique scientifique supposent de la part de l'IMEC une attention toute particulière aux évolutions des problématiques scientifiques les plus avancées – qu'il s'agisse par exemple du développement de l'étude des manuscrits à travers la « critique génétique » conduite par l'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM) du CNRS, des recherches sur l'histoire et la sociologie des réseaux de sociabilité intellectuelle, ou de celles sur l'histoire des entreprises, ou, bien sûr, plus directement encore, des travaux sur l'histoire du livre et de l'édition, aujourd'hui – et en partie grâce à l'IMEC – en plein essor.

Une bibliothèque de bibliothèques

L'IMEC en a déduit toute une série de conséquences en termes d'organisation des collections et de leur exploitation.

Sans pouvoir rentrer ici dans les détails de ce dispositif de recherche, on précisera seulement son principe organisateur : constituer autour de chaque fonds d'archives d'auteur ou d'éditeur (maison d'édition ou revue) un fonds d'études, véritable bibliothèque idéale de recherche comprenant, outre tous les ouvrages publiés sous le nom de l'auteur ou la marque de l'éditeur, toutes rééditions comprises, les travaux critiques universitaires qu'il a suscités, les dossiers de presse et tous les documents s'y rapportant. Ce qui revient en particulier à assimiler les bibliothèques personnelles des auteurs et celles patrimoniales, des éditeurs (toute leur production) à la notion d'archives.

De ce point de vue, l'IMEC constitue en fait une bibliothèque de bibliothèques, puisqu'il conserve dans leur intégrité des bibliothèques d'auteur ou d'éditeur qui lui sont confiées, avec leur identité et leur organisation propres. On reconnaît ici l'idée très classique selon laquelle l'emplacement du livre – c'est-à-dire son classement – apporte un effet de sens supplémentaire produit par sa mise en « série ». Un même titre, par exemple, pouvant jouer tour à tour comme « œuvre », « référence », « texte critique », « pièce de collection », etc.

En ce sens, l'IMEC ne poursuit pas une politique de constitution d'une collection au sens habituel, mais de figura-

tion de l'intelligence spécifique de chaque fonds, chaque propriétaire d'une bibliothèque pouvant alors être considéré comme l'auteur de son fonds.

Une lecture transversale des inventaires

Dans cette optique, l'IMEC a développé une politique d'acquisition qui consiste seulement à combler des manques, sur la base parfois d'achats d'ouvrages ou (beaucoup plus rarement) de documents accessibles uniquement de cette manière. Mais le plus souvent, il sollicite des dépôts complémentaires, ou propose en accord avec les déposants des échanges de photocopies avec d'autres fonds extérieurs, notamment dans le cas des correspondances, l'IMEC cherchant, chaque fois que cela est possible et nécessaire, à réunir l'échange complet entre un auteur et un de ses pairs, ou bien entre un auteur et son éditeur.

Ces acquisitions complémentaires se réalisent dans bien des cas de manière « spontanée » par la seule juxtaposition des fonds et par le fait que les auteurs et éditeurs concernés ont souvent eu entre eux des rapports, dont les traces se retrouvent dans leurs archives. Une lecture transversale des inventaires doit permettre de retrouver ces renvois et échanges d'un fonds à un autre. On pourrait presque évoquer à ce propos un processus hypertextuel à l'œuvre dans cette « navigation » au cœur des inventaires. Dans ce cadre, l'élargissement des collections de l'IMEC vers d'autres fonds d'archives « secondaires », par rapport à ceux des grands créateurs, s'explique par la volonté de retrouver les « chaînons manquants » d'une suite archivistique cohérente.

C'est ainsi également que certaines aventures éditoriales, intellectuelles ou artistiques ne peuvent être reconstituées, archivistiquement parlant, qu'en associant et croisant plusieurs fonds. Le cas est flagrant pour les revues dont les archives sont le plus souvent dispersées dans celles de leurs animateurs. On pourrait

donner plusieurs exemples de ces croisements féconds. Je n'en retiendrai qu'un seul, très éclairant, celui de la revue *Théâtre populaire*, une des plus importantes revues théoriques et critiques concernant le théâtre contemporain, dont l'histoire ne peut être retracée qu'en recourant aux archives séparées de son éditeur L'Arche, de son fondateur Robert Voisin, et de ses principaux collaborateurs, réunies à l'IMEC : Roland Barthes, Bernard Dort, Guy Dumur, Jean Duvignaud, Antoine Vitez, etc.⁵.

Une politique de conservation active

Compte tenu de ces ambitions scientifiques, l'IMEC ne veut donc pas s'en tenir à une politique de conservation passive mais doit, pour chaque fonds, s'engager dans une politique de conservation active, passant par la recherche de tous documents susceptibles d'apporter un élément d'information et de savoir supplémentaire.

C'est dire aussi qu'il n'y a pas de critère exclusif et discriminant du « précieux » ou de « l'original », l'IMEC s'intéressant tout autant aux archives « ordinaires » – par exemple un dossier de presse d'un auteur ou celui de fabrication d'un livre – qu'à l'acquisition sous forme de photocopies de pièces manuscrites conservées dans des mains privées ou dans d'autres collections qui acceptent ce partage de ressources.

Mais, hélas, trop souvent jalouses de leurs prérogatives et de leurs « trésors », nombre d'institutions se refusent ou se dérobent encore à ces « échanges » pourtant si utiles pour les chercheurs, mais aussi pour les

fonds eux-mêmes qui s'en trouvent toujours enrichis, intellectuellement parlant en tout cas, ce qui reste l'essentiel.

**L'IMEC DOIT, POUR
CHAQUE FONDS,
S'ENGAGER DANS
UNE POLITIQUE
DE CONSERVATION
ACTIVE, PASSANT
PAR LA RECHERCHE
DE TOUS
DOCUMENTS
SUSCEPTIBLES
D'APPORTER
UN ÉLÉMENT
D'INFORMATION
ET DE SAVOIR
SUPPLÉMENTAIRE**

C'est dans cet esprit, et avec cette volonté d'être au plus près des attentes et besoins des chercheurs, que l'IMEC a lancé, avec l'ITEM (Institut des textes et manuscrits modernes), à l'occasion d'un colloque international qu'il avait organisé en 1992 sur le thème « Nouvelles actions, nouvelles recherches : pour une nouvelle intelligence des archives »⁶, l'idée d'un répertoire des

manuscrits littéraires français du xx^e siècle, sur le modèle – entre autres – du *Location Register* publié en Angleterre en 1988. Ce projet, dont l'idée a ensuite été reprise par la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture, a été élargi à d'autres partenaires, mais est encore aujourd'hui dans une phase de démarrage plutôt difficile et incertaine.

Une logique scientifique

L'expérience particulière de l'IMEC l'a donc conduit à concevoir une politique de développement dont la logique fondamentale est plus scientifique que patrimoniale, mais dont la mise en œuvre lui a été facilitée de deux manières qui se renforcent l'une l'autre.

D'une part, grâce aux déposants soucieux avant tout de préserver l'intégrité matérielle et intellectuelle de leurs fonds et de favoriser leur exploitation ; d'autre part, à travers les exigences et les apports d'une communauté scientifique, elle-même préoccupée de pouvoir développer ses investigations sur la base d'ensembles archivistiques et patrimoniaux construits, recomposés, enrichis et reliés entre eux.

Il reste à espérer que le nouveau projet de création d'un second site de l'IMEC en 1999 dans l'abbaye d'Ardenne, près de Caen⁷, permettra à l'institut de déployer, dans un cadre exceptionnel, et avec des moyens accrus, toutes ses virtualités de développement – actuellement bridées pour des raisons d'espace et de budget – de manière à ce que le projet initial rencontre enfin les conditions de sa pleine réalisation. À l'âge de raison succédera alors celui de la maturité.

Janvier 1997

5. Un important travail de recherche sur cette revue sera publié par l'IMEC en 1998, qui montrera comment ces archives ont dû être sollicitées et croisées pour restituer l'expérience vivante et vécue de cette aventure éditoriale.

6 Cf. les articles sur ce colloque parus dans *Livres Hebdo*, n° 218, 27-9-96, *Le Monde*, 15 novembre 1996, *Le Magazine littéraire*, décembre 1996.

7 Cf. les articles sur le projet d'installation dans *Livres Hebdo*, n° 218, 27-9-96, *Le Monde*, 15 novembre 1996, *Le Magazine littéraire*, décembre 1996.